



Pandémie de grippe

Guide de planification stratégique

par

**Association des propriétaires
d'autobus du Québec**

21 novembre 2006



Table des matières

Introduction.....	3
1. Pandémie d’influenza.....	4
Premiers effets sur la dotation en personnel.....	4
2. Préparation des entreprises.....	5
Par où commencer?.....	6
3. Prévoir les effets d’une pandémie.....	6
Choix d’un coordonnateur.....	6
Poursuivre les opérations essentielles.....	7
Déterminez les éventuels effets d’une pandémie sur la situation financière de votre entreprise.....	8
4. Les communications.....	8
5. Mesures médicales préventives et renseignements.....	9
Isolement et quarantaine.....	10
Hygiène personnelle.....	12
Nettoyage du lieu de travail.....	13
Augmenter la distance sociale.....	13
6. Politiques pour les employés exposés.....	14
Activation du plan de continuité en cas de pandémie.....	14

Introduction

Le présent document est conçu pour aider les propriétaires d'autobus du Québec à minimiser les risques posés par une pandémie de grippe pour leurs personnels, leurs clientèles et leurs entreprises.

Les informations qui suivent ne couvrent pas l'aspect sécurité pour les chauffeurs car le Ministère de la Santé et des Services sociaux n'a pas encore convenu des mesures appropriées pour ceux-ci. Cependant, le comité de travail instauré par le Ministère réfléchit présentement sur la question et devrait faire connaître ses recommandations au cours des prochains mois. Soyez assurés que l'APAQ vous communiquera ces recommandations dès qu'elles seront connues.

En terminant, soulignons que les informations contenues dans ce document proviennent notamment de l'Association des manufacturiers et exportateurs du Canada.

1. Pandémie d'influenza

La grippe aviaire est une maladie contagieuse qui peut toucher toutes les espèces d'oiseaux. Au cours des derniers mois, malgré sa dissémination d'Asie jusqu'en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, cette souche est restée génétiquement stable sans augmenter sa capacité d'infecter les humains. Une pandémie peut se déclencher quand trois conditions sont remplies :

- Émergence d'un nouveau sous type de virus grippal;
- Infection de l'homme par ce virus qui provoque une pathologie grave;
- Propagation interhumaine aisée et durable.

Dans le cas du virus H5N1 les deux premières conditions sont remplies : il s'agit d'un nouveau virus pour l'homme et il a infecté plus de 100 sujets humains dont plus de la moitié sont morts.

Toutes les conditions sont donc réunies pour une pandémie sauf une : la transmission interhumaine efficace et durable du virus. Le risque de voir un virus H5N1 acquérir cette capacité subsistera aussi longtemps que des occasions d'infection de sujets humains existent. Ces occasions subsisteront aussi longtemps que le virus continuera de circuler chez les oiseaux, ce qui pourrait durer plusieurs années.

Selon le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec :

- Au siècle dernier, nous avons connu trois pandémies d'influenza, toutes d'origines aviaires, soit : la « grippe espagnole » en 1918-1919, la « grippe asiatique » en 1957-1958 et la « grippe de Hong Kong » en 1968-1969;
- La « grippe espagnole » a tué, selon les estimations, de 30 000 à 50 000 Canadiens et de 20 à 40 millions de personnes à l'échelle de la planète;
- Lors des trois dernières pandémies du vingtième siècle, la hausse la plus remarquable du taux de mortalité s'est produite chez les personnes de moins de 60 ans. Le plus grand taux de mortalité causé par la « grippe espagnole » a eu lieu parmi les gens âgés de 20 à 40 ans;
- Les experts de la santé s'entendent : il ne s'agit pas de savoir si la prochaine pandémie frappera, mais plutôt quand elle aura lieu;
- Une pandémie d'influenza pourrait durer au moins un an;
- Les services gouvernementaux, les hôpitaux, et toutes les entreprises seront affectés par une pandémie.

Premiers effets sur la dotation en personnel

Contrairement aux catastrophes naturelles, pendant lesquelles l'interruption des prestations de services des entreprises est souvent liée au matériel physique, l'interruption des opérations des entreprises en cas de pandémie touchera essentiellement les ressources humaines. Les employeurs devront prévoir un taux d'absentéisme pouvant atteindre 50 %, et ce, pour une période de deux semaines lors de la pointe de la vague d'une pandémie grave et un taux d'absentéisme plus

bas pendant les semaines précédant et suivant la pointe de la maladie. En général, une vague de pandémie peut durer huit semaines.

De plus, il a été observé qu'une pandémie de grippe se répand généralement en deux vagues ou plus pendant une même année ou pendant des saisons successives de grippe. Une seconde vague pourrait se propager de trois à neuf mois suivants l'écllosion initiale et entraîner des maladies plus graves et plus de décès que la première vague. Chaque vague de maladie devrait durer entre six et huit semaines.

L'absentéisme au travail est prévisible pour de nombreuses raisons :

- Maladie et incapacité de travailler.
- Certains employés peuvent manifester le besoin de rester à la maison pour s'occuper d'un malade.
- Les gens peuvent se sentir plus en sécurité à la maison.

Une pandémie peut avoir d'autres effets sur les entreprises, par exemple :

- Les réservations des clients peuvent être annulées ou impossibles à remplir.
- L'approvisionnement nécessaire à la poursuite des activités économiques peut être interrompu.
- La disponibilité des services des sous-traitants peut être touchée.

2. Préparation des entreprises

L'Agence de santé publique du Canada estime qu'en cas de pandémie, de 15 à 35 % de la population tomberait malade et ne serait pas en mesure d'aller à l'école ou au travail. Les perturbations dues à l'absence des employés seront sans doute l'effet le plus important sur le secteur privé. Les employés seront absents parce qu'ils seront malades ou parce qu'ils devront rester chez eux pour s'occuper de leurs proches malades. Les écoles risquent également de fermer, contraignant les parents à rester à la maison pour s'occuper des enfants.

Les stratégies visant à garder la population active en bonne santé sont les suivantes : l'hygiène personnelle (se laver les mains, mettre la main devant le nez ou la bouche lorsque vous éternuez ou toussiez), le nettoyage du milieu de travail (nettoyage rigoureux de tous revêtements sur le lieu de travail), la distance sociale (éviter les foules) et parfois le contrôle des travailleurs pour isoler les personnes malades.

De plus, une planification effectuée à l'avance par les propriétaires et gestionnaires d'entreprises sera essentielle pour protéger la santé des employés et limiter les retombées économiques négatives. Les gouvernements ne pourront être en mesure de répondre à l'ensemble des problèmes qui surviendront en cas de pandémie. Chaque entreprise devra élaborer son propre plan de continuité.

Par où commencer?

Posez-vous d'abord les questions suivantes :

- Comment allez-vous maintenir les opérations de votre entreprise si de 15 à 35 % de la population active tombe malade et si jusqu'à 50 % de votre main-d'œuvre est absente au même moment?
- Comment pouvez-vous adapter vos plans actuels de continuité des opérations afin de tenir compte de ce type d'impact sur les ressources humaines?
- Comment allez-vous faire face à la situation alors que les entreprises et les fournisseurs avec lesquels vous travaillez connaîtront les mêmes taux d'absentéisme?
- Comment les politiques actuelles de retour au travail et de déplacements peuvent-elles être adaptées afin de contrôler la propagation de ce virus parmi les employés?
- Comment limiterez-vous les retombées économiques négatives d'une pandémie de grippe sur votre entreprise?

La planification de la continuité en cas de pandémie devrait comprendre les éléments suivants :

- L'identification des activités essentielles de l'entreprise, du personnel ayant les compétences essentielles pour les maintenir et des mesures prises pour vous assurer que des dispositions d'urgence sont en place pour assurer la poursuite de ces activités.
- La limitation des perturbations sur les opérations et les finances de votre entreprise, y compris l'éventuel manque de fourniture.
- La limitation de la propagation de la maladie parmi les employés, les fournisseurs et les clients.

3. Prévoir les effets d'une pandémie

La planification en cas de pandémie d'influenza est essentielle pour garantir la continuité des opérations d'une entreprise. La liste de vérification, ci-dessous, permet d'identifier les mesures particulières que votre entreprise peut prendre pour se préparer à une éventuelle pandémie.

Choix d'un coordonnateur

Il est important que votre entreprise **désigne au moins une personne et/ou une équipe** responsable de la santé et sécurité sur le lieu de travail et chargée d'élaborer un plan d'intervention en cas de pandémie de grippe, y compris les mesures permettant d'assurer la continuité des opérations et l'efficacité des communications.

Voici certaines tâches que les coordonnateurs peuvent être amenés à remplir :

- Mettre en place un système permettant de contrôler les membres du personnel qui sont malades ou que l'on croit malades en cas de pandémie, y compris la communication avec ceux qui sont absents sans avoir prévenu.
- Mettre en place un processus permettant de faciliter et d'encourager la reprise du travail du personnel rétabli ou à la fin de la période de la quarantaine.
- Vérifier que l'on dispose d'équipement médical, de produits d'hygiène pour les mains et d'accessoires de nettoyage adéquat sur le lieu de travail ainsi que des masques pour les personnes qui tombent malades au travail. L'achat de tels produits sera sans doute difficile une fois la pandémie déclarée.
- Consulter un praticien ou un professionnel de la santé pour obtenir de l'aide ou des conseils en cas de pandémie.
- Le processus de planification devrait inclure les suggestions des employés

Poursuivre les opérations essentielles

En planifiant les effets d'une pandémie sur votre entreprise, vous voudrez **identifier les employés essentiels ainsi que les autres intrants essentiels** (ex. : produits des sous-traitants, matières premières, etc.) nécessaires au maintien des opérations de votre entreprise selon le lieu de travail et la fonction remplie, en cas de pandémie.

Vous devez vous poser les questions suivantes :

- Quelles sont les fonctions essentielles de l'entreprise?
- Qui sont les personnes essentielles au fonctionnement de l'entreprise?
- Quelles sont les compétences essentielles requises pour maintenir le fonctionnement de l'entreprise?
- Disposez-vous de suffisamment de remplaçants pour les personnes et les compétences en cas de forts taux d'absentéisme?
- Disposez-vous d'autres ressources (ex. : retraités, bénévoles) auxquelles vous pourriez faire appel, le cas échéant? Et quelles mesures de formation prendrez-vous pour former ce personnel?
- Qui sont les personnes dont vous avez besoin pour gérer votre plan d'urgence en cas de pandémie?

Élaborez et prévoyez des scénarios pour les cas où la demande pour vos services augmenterait ou diminuerait en cas de pandémie.

Obtenez des renseignements fiables et mis à jour auprès de la direction locale de la santé publique, des services d'urgence ou des sites internet du Ministère de la Santé et des Services sociaux ou de l'Agence de santé publique du Canada et des autres sources et établissez des liens durables avec eux.

Élaborez un plan de communication d'urgence et révisez-le de façon périodique (consultez le cahier de gestion de crise de l'APAQ)

Déterminez les éventuels effets d'une pandémie sur la situation financière de votre entreprise

Une partie essentielle d'une analyse des répercussions sur l'entreprise consiste à déterminer les éventuels effets d'une pandémie sur la situation financière de votre entreprise en utilisant plusieurs scénarios possibles touchant les différents secteurs de vos activités.

Il est prévu une baisse de la demande jusqu'à 67 % dans l'industrie du transport.

L'analyse des répercussions financières devrait comprendre les éléments suivants :

- L'évaluation des effets de la baisse de la demande de la clientèle.
- L'évaluation des pénuries d'intrants.
- L'évaluation des coûts des journées de travail perdues.
- Les coûts des réserves et de la constitution d'une capacité suffisante pour faire face aux pénuries d'approvisionnement.
- Les coûts des produits d'hygiène.

4. Les communications

La pandémie générera probablement une forte anxiété, qui pourra contribuer à aggraver les absences au travail et/ou le désarroi du personnel. Voici quelques suggestions pour les gérer :

- Parlez très tôt au personnel de la possibilité d'une pandémie et expliquez-lui comment votre entreprise s'est préparée pour y faire face. Le site **www.pandemiequebec.ca** vous sera utile à cet effet.
- Discutez avec le personnel des éventuelles questions de santé et de sécurité, du possible retrait du personnel et des dispositions en matière de congé en cas de maladie de l'employé ou de membres de sa famille, ou de fermeture d'école.
- Dotez-vous d'un plan de gestion complet en place et expliquez-le clairement au personnel. Assurez-vous que la gestion des communications en cas de pandémie fait partie de ce plan. Il sera important d'avoir des systèmes en place pour que votre entreprise puisse communiquer efficacement en cas de pandémie.
- Une fois votre plan activé, communiquez avec le personnel de façon claire, proactive et en temps opportun, et indiquez également comment votre entreprise gère la situation.
- Il se peut que vous souhaitiez établir une « chaîne de communication » afin que les personnes puissent rester en contact.

Les renseignements clés sur la gestion des urgences et des opérations devraient être conservés dans des lieux connus, accessibles et partagés.

Communiquez avec vos employés et tenez-les informés :

- Élaborez et/ou diffusez des programmes et des documents communiquant les données fondamentales relatives à une pandémie;
- Anticipez les craintes et l'anxiété des employés;
- Présentez aux employés votre plan de préparation et d'intervention en cas de pandémie.
- Fournissez des renseignements sur les soins à domicile pour les employés malades et les membres de leur famille.
- Élaborez des plates-formes (ex : numéros d'urgence, sites Web spécialisés) pour faire le point sur la pandémie et les mesures à prendre avec les employés.
- Identifiez les sources communautaires pour obtenir des renseignements corrects et opportuns sur la pandémie.

5. Mesures médicales préventives et renseignements

Cette section contient des suggestions préliminaires et conceptuelles visant à contrôler et à prévenir la propagation de la pandémie de grippe dans votre entreprise.

Votre entreprise peut décider de contrôler les employés avant leur arrivée au travail ou sur les lieux de travail afin d'éviter qu'une personne malade ne se rende au travail et infecte le reste de la main d'œuvre. **En cas de pandémie, il est recommandé aux employeurs de consulter le site internet de l'Agence de santé publique du Canada au www.phac-aspc.gc.ca ou www.pandemiequebec.ca pour obtenir les derniers conseils.**

Élaborez une politique en milieu de travail pour les cas où un employé est en mesure de travailler ou non. Si une personne se sent malade ou si quelqu'un pense qu'une autre personne manifeste des symptômes de grippe au travail, la personne en question doit communiquer avec le coordonnateur **par téléphone**, si possible. Les travailleurs malades devraient rester à la maison jusqu'à ce que les symptômes disparaissent.

Le gestionnaire de la grippe devrait ensuite :

- Éviter de rendre visite à cette personne si possible, gérer le processus par téléphone.
- Vérifier si l'employé présente des symptômes.
- Si l'employé ne manifeste pas des symptômes, comme ceux indiqués au tableau de la page 18 du présent document, il est très peu probable qu'il ait la grippe; il faut alors le rassurer, mais lui conseiller de rappeler le coordonnateur ou de consulter le médecin s'il est toujours inquiet.
- Si l'employé manifeste des symptômes qui correspondent à ceux mentionnés, il devrait être traité comme un « cas suspect ». Il peut être utile de remplir un formulaire de déclaration de grippe pour le membre du personnel concerné, comprenant des détails sur les employés et/ou les visiteurs avec lesquels la personne a été en contact. Ces renseignements permettront au coordonnateur d'identifier les déplacements récents et de contrôler la bonne santé des employés pendant la pandémie.
- Vous devez indiquer à l'employé où trouver un masque chirurgical et lui demander de le porter immédiatement afin de protéger le reste du personnel.

- L'employé devrait quitter le travail et se mettre immédiatement en relation avec un professionnel de la santé. Il peut suffire de téléphoner au médecin traitant ou à un centre spécialement désigné pour obtenir des conseils supplémentaires. Le supérieur de l'employé devrait être informé de son départ au travail.
1. Gestion des contacts – Les employeurs devraient :
 - Lorsqu'un employé est infecté, identifier ses contacts.
 - Informer ces contacts qu'ils ont été en contact avec une personne suspectée d'avoir la grippe.
 - Demander à ces contacts de rentrer chez eux et d'y rester jusqu'à ce qu'on les autorise à revenir.
 2. Le poste de travail de l'employé devrait être nettoyé et désinfecté.
 3. Le gestionnaire de la grippe devra mettre un système en place afin de gérer l'absence et le retour de l'employé et ses contacts. Voici quelques questions qu'il faut prendre en compte :
 - Indiquer à l'employé combien de temps il devra s'absenter du travail (les sites internet de l'Agence de santé publique du Canada et du Ministère de la Santé et des Services sociaux vous informeront sur ce point, une fois que les caractéristiques de la pandémie seront connues).
 - Les décisions prises en matière de congés et mesures concernant la couverture.
 - Prendre des nouvelles du membre du personnel pendant son absence au travail. Cela permettra de faciliter le traitement, de rechercher les contacts, s'il tombe malade.
 - Créer un processus dans votre plan pour vous assurer que les employés sont en bonne santé avant de les autoriser à reprendre le travail et qu'on les incite à reprendre le travail une fois qu'ils sont rétablis.

Isolement et quarantaine

La *Loi sur la quarantaine* et les *Règlements* permettent de protéger les Canadiens contre les maladies dangereuses et infectieuses. En vertu de cette loi, les agents de quarantaine de la santé publique sont habilités à demander à une personne suspectée d'avoir une maladie infectieuse de passer un examen médical et à placer cette personne en quarantaine si nécessaire. La mise en quarantaine peut être utilisée dans les premières phases de la pandémie afin d'enrayer la propagation de la grippe.

Les principales stratégies sont les suivantes :

- Limiter l'entrée des personnes présentant des symptômes de grippe sur le lieu de travail;
- Avoir une bonne hygiène et de bonnes habitudes de nettoyage au travail;
- Autoriser, si possible, le travail à distance, éviter les contacts personnels;
- Gérer le personnel qui tombe malade au travail;

- Gérer le personnel qui voyage à l'étranger;
- Prévoir le « retrait » du personnel non essentiel (en prenant les dispositions appropriées en matière de rémunération) pendant la période de pointe de la pandémie, afin de limiter l'exposition du personnel au virus;
- Prévoir les absences des employés en cas de pandémie, comme la maladie personnelle, celle d'un membre de la famille, de la fermeture des écoles et/ou de l'entreprise et de l'arrêt des transports publics.
- Mettez des directives en place afin de modifier la fréquence et le type de contacts personnels entre les employés et les clients
- Affectez des ressources à la protection de vos employés et de vos clients pendant une pandémie
- Assurez-vous que le matériel de contrôle des infections est accessible et en quantité suffisante (ex. : des produits pour se laver les mains, des mouchoirs et des récipients pour les jeter).

Élaborez les politiques à mettre en œuvre en cas de pandémie :

- Pour la rémunération des salariés et les congés de maladie uniques pour la pandémie, y compris des politiques concernant la reprise du travail des personnes ayant été malades, mais n'étant plus contagieuses.
- Pour plus de souplesse quant au lieu et aux heures de travail (ex. : télétravail, horaires de travail décalés)
- Pour prévenir la propagation de la grippe sur le lieu de travail (ex. : en encourageant l'hygiène respiratoire, l'étiquette respiratoire et la mise à l'écart rapide des personnes atteintes des symptômes de la grippe)
- Élaborez des politiques pour les employés qui ont été exposés à la pandémie de la grippe (voir le point 6).
- Élaborez des directives de contrôle et de prise en contact des employés.
- Déterminez les pouvoirs, les déclencheurs et les procédures pour l'activation et l'arrêt du plan d'intervention de l'entreprise (voir le point 5).
- Améliorez les communications et l'infrastructure de technologie de l'information au besoin, afin de permettre le travail à distance pour les employés.
- Assurez-vous que des consultations médicales sont disponibles ainsi que la possibilité de recevoir des conseils pour l'intervention d'urgence.

Lorsque la phase pandémique est déclarée, votre entreprise devrait envisager d'afficher des avis à chaque point d'entrée, demandant au personnel et aux visiteurs de ne pas entrer s'ils présentent les symptômes de la grippe. Cet avis pourrait être communiqué à l'ensemble des employés.

Votre entreprise devrait informer vos employés de ne pas se rendre au travail s'ils sont malades ou mis en quarantaine, jusqu'à la disparition des symptômes ou la fin de la mise en quarantaine. Ils devraient être orientés vers leur médecin de famille. L'information suivante pourrait être affichée dans vos locaux :

AVIS DE GRIPPE

La grippe est une maladie contagieuse. Le nombre de personnes atteintes de la grippe au Canada est actuellement en hausse. Afin de limiter la propagation de la grippe sur le lieu de travail, nous devons tous respecter les consignes suivantes :

NE VENEZ PAS AU TRAVAIL SI VOUS AVEZ :

- Des frissons, des tremblements et de la fièvre (température supérieure à 38 C)
- Un début de douleur musculaire
- Un mal de gorge
- Une toux sèche
- Du mal à respirer
- Des éternuements
- Le nez qui coule ou qui est bouché
- Des signes de fatigue

Si vous ressentez les symptômes mentionnés ci-dessus, veuillez entrer chez vous et attendre de guérir avant de reprendre le travail.

Si vous rentrez récemment de l'étranger, veuillez demander de parler à la personne responsable de la grippe au sein de l'entreprise (voir ci-dessous).

Si vous commencez à vous sentir malade au travail, **ne quittez pas votre poste de travail.**

Appelez le coordonnateur.....Poste.....

Hygiène personnelle

Les mesures d'hygiène personnelle permettent de limiter la transmission de la grippe. Affichez des avis concernant l'hygiène dans les entrées, dans les salles de bains, au-dessus des éviers et dans les espaces publics.

MESURES D'HYGIÈNE RECOMMANDÉE

- Couvrez-vous le nez ou la bouche lorsque vous éternuez ou toussiez.
 - Jetez les mouchoirs usagés immédiatement.
 - Lavez-vous les mains fréquemment avec du savon ou un produit d'hygiène contenant de l'alcool (voir document 1 à la suite de l'annexe).
 - Éloignez les mains des yeux, du nez et de la bouche.
-

Vérifiez que les produits d'hygiène (savon, essuie-mains, gants et masques) sont disponibles, tout en sachant que leur vente sera réduite en cas de pandémie de grippe.

Les brochures, les bulletins, les courriels généraux, les tableaux d'affichage et les bulletins de paie sont des outils qui peuvent être utilisés pour communiquer cet avis.

Nettoyage du lieu de travail

Il est également possible de limiter la transmission du virus en nettoyant le milieu de travail et les revêtements (évier, poignées, rambardes, objets, comptoirs) avec des détergents neutres, puis une solution désinfectante. **Les virus de la grippe peuvent vivre cinq minutes sur la peau et 48 heures sur une surface inerte**, mais ils sont inactivés par les désinfectants. Les bons désinfectants sont les suivants : l'hypochlorite de sodium, le chlore granulaire et l'alcool.

- Les surfaces que l'on touche souvent avec les mains devraient être souvent nettoyées.
- Ne partagez pas les tasses, les assiettes, les couverts et vérifiez qu'ils sont bien nettoyés avec du savon et à l'eau chaude.
- Nettoyez les lieux de travail des employés qui sont tombés malades dernièrement.
- Retirez tous les magazines et jouets des salles d'attente.

Climatisation

Il est scientifiquement et médicalement prouvé que la grippe peut se propager dans les espaces internes mal ventilés. Ces espaces doivent être bien ventilés et on utilise souvent à cette fin dans les bureaux des systèmes de CVC. Les systèmes de CVC devraient être entretenus régulièrement selon les normes appropriées et les codes du bâtiment.

Augmenter la distance sociale

Appliquer une distance sociale signifie limiter le contact entre les personnes pendant les périodes de pointe de la grippe pandémique. Les contacts sont les personnes qui ont été en contact physique étroit (un mètre ou moins), ou dans un espace confiné, avec une personne infectée dans les quatre jours d'incubation.

Les employés choisiront probablement de ne pas circuler dans les endroits bondés ainsi que dans les grands lieux de rassemblement publics en cas de pandémie de grippe. Votre entreprise, si c'est possible, devrait songer à utiliser les nouvelles technologies afin de faciliter la distance sociale au moyen des réseaux de communication, de l'accès à distance et de l'accès internet pour maintenir la distance.

Voici quelques suggestions pour limiter les contacts étroits :

- Éviter les réunions face-à-face.
- Réduire le temps des réunions.
- Se concentrer dans les grandes pièces.
- Utiliser les technologies et les outils de communication et de réseau pour communiquer.
- Éviter les voyages qui ne sont pas nécessaires.
- Annuler ou ajourner les réunions, les ateliers, les séances de formation qui ne sont pas essentiels.
- Laisser un temps de pause entre les quarts de travail.
- Ventiler le lieu de travail entre les changements de quarts de travail.
- Éviter les cafétérias et restaurants.
- Décaler les heures de pause afin que tous les employés ne soient pas en pause en même temps.
- Annulez les réunions qui ne sont essentielles : utilisez la téléconférence, la vidéoconférence, les courriels ou le télécopieur.

6. Politiques pour les employés exposés

Activation du plan de continuité en cas de pandémie

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux fera connaître au public les changements des phases de la pandémie afin d'avertir les organismes gouvernementaux pour qu'ils prennent des mesures.

Les niveaux d'alerte, ci-dessous, correspondent aux phases de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les activités organisationnelles et locales s'appuient sur le niveau d'alerte correspondant.

VERT	Nombre limité de cas transmis à l'homme par des oiseaux malades.
JAUNE	Preuve reconnue d'une transmission entre les hommes, mais les cas sont limités à de petits groupes.
ORANGE	Poussée importante dans des régions particulières.
ROUGE	Épidémie globale, à l'échelle internationale (pandémie).

Le tableau ci-dessous fournit un résumé des directives sur les différentes mesures à prendre lors des différentes étapes d'une pandémie.

PHASE	Responsabilités du secteur privé	Mesures suggérées aux entreprises
<p>Périodes d'alerte inter-pandémique et pandémique</p>	<p>Mettre en œuvre des plans et des procédures afin de soutenir les initiatives de l'autorité sanitaire* en vue de la préparation à une pandémie.</p> <p>Élaborer un programme, en liaison avec l'autorité sanitaire, afin de faciliter la vaccination habituelle, annuelle du personnel contre la grippe.</p> <p>Vérifier que des suppléants ont été désignés dans tous les domaines de responsabilité nécessaires au maintien de votre entreprise afin qu'ils puissent reprendre la direction en cas d'absence pour cause de maladie.</p> <p>Identifier le personnel essentiel et élaborer des plans d'urgence pour les opérations en cas de pénurie prolongée de personnel et/ou de ressources.</p>	<p>Revoir les plans de continuité des opérations.</p> <p>Déterminer les services (y compris les contractants), les unités de production ainsi que les autres entrants de la production qui sont essentiels.</p> <p>Prévoir jusqu'à 50 % d'absence sur 2 à 3 semaines pendant la période de pointe de la pandémie ainsi qu'un taux d'absence plus bas pendant les quelques semaines précédant et suivant la pandémie.</p> <p>Évaluer les principaux besoins en personnel et en compétences et s'assurer qu'un suppléant est affecté aux postes principaux.</p>

	<p>Élaborer des plans pour les procédures afin de combler les insuffisances en approvisionnement et en personnel.</p> <p>Organiser une réunion avec les chefs d'entreprise régionaux au sujet de la nécessité d'une aide mutuelle et du soutien entre les entreprises.</p> <p>Rencontrer les représentants des entreprises régionales afin de s'assurer que les opérations essentielles ne seront pas interrompues.</p> <p>Continuer à contrôler les sources de renseignements appropriées pour obtenir des renseignements mis à jour.</p> <p>Envisager la mise en œuvre d'un système de travail à distance afin que davantage de personnes puissent travailler depuis leur domicile.</p> <p>Mettre en œuvre un plan d'éducation sanitaire par l'intermédiaire de programmes appropriés sur la santé et la sécurité au travail.</p> <p>Travailler avec l'autorité sanitaire, vérifier que les directives sont distribuées au personnel.</p> <p>Communiquer avec l'autorité sanitaire sur la nécessité de fermer les bâtiments et d'annuler les événements publics.</p> <p>Communiquer avec l'autorité sanitaire sur la nécessité de contrôler le déplacement des personnes et des produits entrant et sortant de la communauté.</p>	<p>Déterminer les façons d'augmenter la « distance sociale » au travail, de réduire les déplacements, etc.</p> <p>Envisager des politiques organisationnelles afin d'encourager les personnes malades à rester chez elles et de permettre aux membres du personnel de travailler depuis leur domicile.</p> <p>Déterminer les façons de limiter la propagation de la maladie parmi le personnel et les clients et déterminer comment les messages essentiels (p. ex., hygiène de base) peuvent être communiqués au personnel.</p> <p>Déterminer les besoins d'équipement de protection individuelle (EPI), de matériel de nettoyage et vérifier la climatisation. Acheter d'autres fournitures en cas d'urgence, au besoin.</p>
Période pandémique	<p>Augmenter les efforts d'information publique afin que les travailleurs malades restent chez eux.</p> <p>Garantir une hygiène méticuleuse des mains et le nettoyage du milieu.</p> <p>Interrompre les services non essentiels.</p> <p>Être prêt à organiser des modifications des heures ou des jours d'opération, à réaffecter le personnel.</p>	<p>Avertir le personnel des changements concernant la pandémie.</p> <p>Activer les restrictions sur les voyages du personnel à l'étranger.</p> <p>Activer les mesures essentielles de continuité des opérations.</p> <p>Activer les mesures permettant de limiter l'introduction ou la</p>

		<p>propagation de la grippe au travail (afficher des avis; distance sociale, gérer les membres du personnel malades, nettoyage du lieu de travail, etc.).</p> <p>Communiquer avec le personnel afin de promouvoir la confiance au travail.</p> <p>Activer la recherche de contacts lorsque des membres du personnel tombent malades au travail.</p> <p>Activer le processus de retour au travail pour les membres du personnel guéris ou non infectés.</p>
Période post-pandémique	Revoir, évaluer et réviser votre intervention en cas de pandémie, au besoin.	Gérer le retour aux opérations normales.

Quelle est la différence entre la grippe et un rhume?

SYMPTÔME	GRIPPE	RHUME
Fièvre	Habituel, apparition subite de 38-40 degrés, dure 3-4 jours	Rare
Mal de tête	Habituel et peut être grave	Rare
Douleurs	Habituel et peut être grave	Rare
Fatigue et faiblesse	Habituel et peut durer de 2 à 3 semaines ou plus après une maladie aiguë	Parfois, mais faible
Fatigue débilitante	Habituel, l'apparition précoce peut être grave	Rare
Nausée, diarrhée	Chez les enfants de moins de 5 ans	Rare
Larmolement	Rare	Habituel
Nez qui coule, bouché	Rare	Habituel
Éternuement	Rare dans les premières phases	Habituel
Mal de gorge	Habituel	Habituel
Malaise pulmonaire	Habituel et peut être grave	Parfois, mais de faible à modéré
Complications	Insuffisance respiratoire; peut aggraver un état chronique actuel; peut constituer un danger de mort	Congestion ou mal aux oreilles
Décès	Bien reconnu	Non signalé
Prévention	Vaccin contre la grippe; se laver les mains souvent et mettre la main devant la bouche lorsque l'on tousse	Se laver les mains souvent et mettre la main devant la bouche lorsque l'on tousse